

OUVRIER POLYVALENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Rubriques principales :

Missions du poste :

- Exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments de la collectivité territoriale.
- Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de sa ou de ses spécialités.
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.

Activités et tâches principales du poste :

• Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments :

- En maçonnerie : monter des murs ou des cloisons, exécuter des raccords d'enduit ou de carrelage, préparer du mortier et exécuter du gros œuvre (terrassement, chape...).
- En plâtrerie et peinture: effectuer des raccords de plâtre, réaliser des saignées, remplacer un vitrage, poser du papier peint et peindre des murs.
- En électricité : identifier des pannes et les diagnostiquer, veiller à la bonne application des mesures de protection, intervenir sur des installations électriques (branchement, réalisation, vérification...) et sur l'éclairage public.
- En plomberie et chauffage : entretenir les installations sanitaires et la chaufferie.
- En serrurerie : maintenir en état de fonctionnement la serrurerie des bâtiments.
- En aménagement : réaménager des locaux et aménager l'intérieur des bâtiments (cloisons, faux plafonds...). Exécuter des travaux de finition et de décoration (revêtement de sol, peinture, installation de mobilier).

• Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de sa ou de ses spécialités :

- Détecter les dysfonctionnements dans les bâtiments.
- Prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif dans la limite de ses capacités techniques.
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels utilisés.

• Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés :

- Assurer la maintenance régulière de l'outillage et détecter les dysfonctionnements du matériel.
- Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition.
- Assurer l'approvisionnement en matériel et en produits (gérer les stocks et établir les bons de commande).
- Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement.

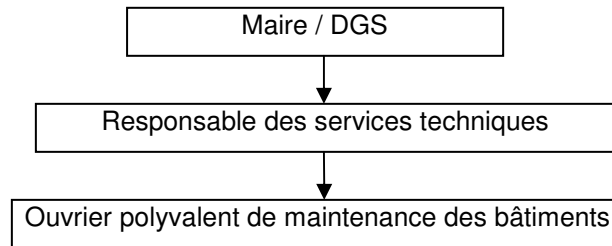
Activités et tâches secondaires du poste :

• Communiquer auprès des usagers et des utilisateurs :

- Informer les usagers et les utilisateurs des travaux programmés et/ou en cours d'exécution.
- Appliquer et faire appliquer les règles et consignes de sécurité liées aux travaux en cours dans les bâtiments.

• Programmer et suivre les éventuelles interventions des prestataires.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

• *En interne :*

Relations fréquentes avec les agents des services de la collectivité.

Contact quotidien avec le responsable des services techniques qui donne les consignes, transmet les plannings hebdomadaires et quotidiens et traite les problèmes fonctionnels.

• *En externe :*

Relation directe avec les usagers (internes ou externes à la structure) et avec les entreprises ou autres prestataires de services.

Relations quotidiennes avec les administrés qui transmettent les dysfonctionnements rencontrés.

Exigences requises :

• *Formation et qualifications à acquérir :*

CAP maintenance de bâtiments de collectivités ou titre professionnel (TP) agent d'entretien du bâtiment.

Habilitation électrique.

Permis B obligatoire.

Habilitation électrique adaptée aux travaux réalisés.

• *Compétences techniques à acquérir :*

Maîtriser les techniques de base d'intervention des différents corps de métiers du bâtiment.

Connaître les règles d'entretien des bâtiments et de la voirie.

Connaître les différents types de fonctionnement des outillages et matériels mis à disposition et les équipements de protection associés.

Connaître les consignes de sécurité.

Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle et les règles d'ergonomie.

Connaître les modalités et consignes d'utilisation des matériels et produits.

Connaître les conditions de stockage et de transport des produits.

Connaître les règles d'utilisation des machines.

Connaître les règles spécifiques d'entretien de certains locaux et matériaux.

Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces avant de quitter son lieu de travail.

• **Compétences relationnelles :**

Etre autonome et réactif.
Savoir travailler en équipe.
Etre discret.
Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.
Sens du service public.

Cadre statutaire accessible :

Catégorie : C
Filière : Technique
Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Moyens mis à disposition :

- Outillage et petit matériel d'entretien liés à sa ou ses spécialités
- Plans des locaux et des aménagements techniques
- Matériaux et matières d'œuvre nécessaires aux interventions
- Equipement de protection individuelle adapté : combinaison de travail, gants de protection, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité, lunettes de sécurité (*voir le guide élaboré par le service Santé, sécurité au travail du Centre de Gestion accessible sur internet*)
- Véhicule de service
- Local technique

Conditions et contraintes d'exercice :

- Temps de travail hebdomadaire de XH/semaine (*si temps non complet*)
- Interventions les week-ends et jours fériés en cas d'urgence
- Travail en intérieur et en extérieur par tous les temps
- Travail seul ou en équipe
- Manipulation de produits dangereux et de matériels lourds
- Pénibilité physique due aux postures et à la station debout prolongée

"Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité" (Article 2-1 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Les risques liés aux activités du poste ainsi que les équipements de protection individuelle sont explicités ci-dessus. Les besoins en formation spécifiques sont identifiés dans le parcours de formation ci-après.

L'ensemble des consignes de sécurité et de prévention des risques est repris dans le document " Exemple de fiche pour l'accueil et la formation santé - sécurité de tout nouvel agent ".

Parcours de formation

RAPPEL IMPORTANT : Le parcours proposé est à titre indicatif. Il devra être travaillé en concertation avec le jeune, le tuteur et l'autorité territoriale.

Il a pour objectif de contribuer à ce que :

- la collectivité puisse avoir un personnel qualifié en fin de contrat.
- le jeune en emploi d'avenir soit accompagné dans son insertion professionnelle et donc préparé à un métier de la Fonction Publique Territoriale.

- Parcours de formation et de pré-qualification à individualiser en fonction des besoins du jeune en emploi d'avenir :

Phases prévues dans le dossier de suivi et d'engagement	Nature des formations	Intitulé des formations ¹
Phase d'intégration (3 premiers mois)	- Actions de remise à niveau/remobilisation	-Formation d'adaptation à la Fonction Publique Territoriale (2 jours)
	- Acquisition des savoirs de base (<i>mathématiques, français, informatique, expression orale...</i>)	
	- Adaptation au poste de travail/compétences fondamentales	-Utilisation des EPI (1 jour) -Maçonnerie 1 et 2 (10 jours) -Agencement intérieur 1 et 2 (10 jours) -Finition et décoration 1 et 2 (10 jours) -Installation sanitaire (5 jours) -Electricité 1 et 2 (10 jours) -Carrelage (5 jours) -Menuiseries et ossatures en bois (5 jours) -Soudage (5 jours)
Phase de stabilisation	- Acquisition de nouvelles compétences/formation de professionnalisation	-Santé au travail et préservation de l'environnement dans les pratiques professionnelles des ouvriers du bâtiment (2 jours) -Les nouveaux matériaux dans les travaux d'entretien des bâtiments : peinture, maçonnerie, revêtements, éclairage, isolation (2 jours) -Le rôle de l'ouvrier pour la gestion durable des bâtiments (3 jours)
Phase de consolidation	- Formation pré-qualifiante ou qualifiante	-CAP Maintenance de bâtiments de collectivités -Titre Professionnel Agent d'entretien du bâtiment (AFPA) -Préparation au concours d'adjoint technique territorial

- Scénario possible de réussite et d'intégration :

A L'ISSUE DU CONTRAT, L'EMPLOI D'AVENIR PEUT PERMETTRE AU BENEFICIAIRE DE :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - atteindre le niveau de formation de | Niveau V (CAP – Titre Professionnel) |
| - envisager l'accès au cadre statutaire de | Adjoint technique territorial |

Réalisée le :

Mise à jour le :

¹ Formations courtes dispensées par le CNFPT Aquitaine